

DIVISION

DES

ORDRES DE CHEVALERIE ⁽¹⁾.

Les ordres de Chevalerie peuvent se diviser, en France comme dans tous les pays, en quatre classes bien tranchées, qui ont suivi la règle ordinaire & la marche historique du progrès social :

1^o *Les ordres fabuleux*, pures légendes qui se perdent dans la nuit des siècles. Ce sont en quelque sorte pour les peuples modernes ce que, dans la Grèce, on a appelé les temps héroïques, c'est-à-dire ceux où la fable se mêle à l'histoire. Tels sont les ordres de la *Sainte-Ampoule*, à l'occasion du baptême de Clovis, celui de la *Genette*, souvenir de la civilisation sauvée par Charles Martel à Poitiers.

2^o *Les ordres hospitaliers militaires & nobiliaires* : la plupart prennent naissance en terre sainte, du mouvement des croisades & de la puissance des papes. A cette époque, le saint-siège est le centre & le pivot de la

(1) Nous devons la pensée première de cette division des ordres qui, nous le croyons, n'a été faite dans aucun livre de Chevalerie, à notre ancien maître & ami M. Alph. Feillet connu, par son beau livre : *La misère au temps de la Fronde & Saint-Vincent de Paul*, récompensé par l'Institut & auquel M. Duruy vient d'accorder l'honneur, très-rare, d'en faire le titre d'un chapitre spécial du programme officiel de l'enseignement historique. (Juin 1866.)

chrétienté : les guerriers enrôlés sous l'étendard de la croix reçoivent du pape des privilèges qui les affranchissent de toute autre dépendance que de celle de l'Église; les ordres militaires religieux perpétuent la croisade, ce sont des milices papales, une armée ecclésiastique permanente. Ces chevaliers n'ont pas de patrie particulière dont les intérêts nationaux puissent balancer leur attachement aux intérêts du pape; vivant sur les champs de bataille de l'Orient ou dans les propriétés des ordres disséminées en Europe, ils n'ont d'autre famille que leurs frères, & la patrie à laquelle ils se dévouent est Rome. Tels sont les *chevaliers du Saint-Sépulcre*, les *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, de *Saint-Lazare*, les *Templiers*, etc. A cette classe il faut encore rattacher les ordres qui ont pour but les croisades intérieures contre les hérétiques, comme l'*ordre de la Milice de Jésus-Christ*, les *Porte-Croix* ou *ordre de Sainte-Croix*, etc. — Une contradiction assez singulière se rencontre très-fréquemment dans tous ces ordres qui semblent avoir pris l'Évangile pour code : ils oublient l'égalité devant Dieu que prêche ce beau livre & exigent des preuves de noblesse exagérée de tous leurs membres.

La destruction des Templiers porte le coup mortel à cette organisation; c'est du reste le commencement de la décadence subie par le pouvoir temporel des papes, sur laquelle s'élève dans chaque royaume le pouvoir royal ou monarchique.

3^e Alors apparaît la troisième classe des ordres de Chevalerie, les *ordres royaux & nobiliaires*. C'est souvent dans la main des rois une sorte de monnaie honorifique ou un instrument de politique pour lutter contre leurs vassaux ou contre les souverains voisins; dans cette classe rentrent l'*ordre de l'Étoile* ou de la *Noble Maison*, sous Jean II, opposé à l'*ordre de la Jarretière*, en Angleterre; l'*ordre de Saint-Michel*, contre l'*ordre de la Toison de Bourgogne*; celui du *Saint-Esprit*, créé en face de la Ligue. Comme dans la période précédente, on exige des titulaires des titres de noblesse & des preuves de religion, qui en éloigneront un Fabert, un Catinat, un Turenne, un Duquesne!...

Mais peu à peu la société s'organise, & on arrive à comprendre que les prières du clergé & le sang de la noblesse ne pourraient suffire pour tous les besoins de l'État, & que la bourgeoisie, outre son argent, donne aussi un concours moral précieux & verse elle-même à flots son sang sur les champs de bataille; que trois ou quatre cent mille soldats ne sont rien auprès des millions de citoyens qui composent un peuple. Il faut donc

enfin songer à récompenser tout le monde d'après le mérite & non plus selon les hasards de la naissance ou les différences de religion.

4^e Cette pensée produira la quatrième période, celle des *ordres égalitaires ou démocratiques*, qui cessent de distinguer le civil du militaire pour ne plus voir qu'une nation. Ils sont « destinés à payer le mérite qui sert & non les vices qui plaisent », &, quoique bien restreints, commenceront sous le règne que Saint-Simon a nommé le « règne de la vile bourgeoisie », avec l'*ordre de Saint-Louis*, si justement appelé par Lemontey « le chef-d'œuvre de l'âge mûr de Louis XIV » ; puis, sous Louis XV, avec l'*ordre du Mérite militaire*. Aussi l'Assemblée constituante, qui cherche à faire table rase du passé, s'arrête-t-elle longtemps avec respect devant ces créations en quelque sorte démocratiques. L'idée, nous le verrons, est encore bien imparfaite, mais le germe est jeté, & un demi-siècle après elle produira la *Légion d'honneur*, la *Médaille militaire*, les *Palmes universitaires* (1), les *Médailles du dévouement*, c'est-à-dire des récompenses graduées pour tous les services, pour tous les mérites, pour toutes les vertus, sans acception de rang ou de croyance.

Ce rapide historique justifie le choix des deux pensées qui nous servent d'épigraphes :

La nature de l'homme est de demander des préférences & des distinctions.

(MONTESQUIEU.)

Les récompenses, ainsi que tout le reste, suivent le changement des mœurs.

(DÉMOSTHÈNE.)

(1) On semble pour cette dernière institution s'être arrêté à moitié chemin, au moment où, sous l'impulsion du ministre actuel de l'Instruction publique, elle allait enfanter des prodiges. (Voir la regrettable note au *Moniteur* du 20 septembre 1866, *Extrait du Bulletin de l'Instruction publique*, & notre article *Palmes universitaires*.)

